

Valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation

1998/0270(SYN) - 29/07/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: apporter au règlement 975/98/CE les modifications nécessaires pour répondre aux besoins exprimés récemment par le secteur de la distribution automatique et par l'Union européenne des aveugles. CONTENU: la proposition de règlement a exclusivement pour objet de modifier le poids de la pièce de 50 cent et la définition de la tranche des pièces de 50 et de 10 cent. Les autres dispositions du règlement 975/98/CE restent inchangées et n'entrent pas dans le champ d'application de la proposition.